

Compte rendu de la séance du jeudi 23 juin 2022

Convocation du 13 juin 2022

Ordre du jour:

- Subventions aux associations
- Décision modificative n°1 Budget Commune
- Correction d'un nom de voie
- Dossier personnel communal
- Questions diverses

Présents : Alain BARTHES, Georges MEROU, Pascal MORY, Christophe BASTIE, Agnès SICARD, Pierre MOURET, Robert PASSEPORT, Richard MARTINS, Valérie SIRVEN, André JULIEN, William AMOURETTE

Absents avec procuration : Frédéric MOURALIS par William AMOURETTE

Absents excusés : Jérôme JOUGLA

Absents : Christiane LAFFAILLE

Secrétaire de la séance : Madame Agnès SICARD

Validation du Procès-Verbal du 15 avril 2022 : VOTE : 12 Pour

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2022 (DE 2022 033)

Monsieur le Maire rappelle que les conditions d'attribution des subventions aux associations incluent différents critères tels que leur bilan financier, leur budget ainsi que leur niveau d'activité au sein de la commune.

Il rappelle également le règlement d'attribution des subventions adopté par délibération le 21 mars 2022. Les associations peuvent bénéficier d'une subvention d'équipement complémentaire en fonction du projet présenté, le montant est plafonné à 1000 €.

En l'absence de dossiers non déposés, les demandes de subventions de différentes associations n'ont pas été étudiées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les montants suivants :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
COMITE DES FETES D'ANGLES	3 000 €	1 000 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 500 €	
COMITE DES FETES DE LA SOUQUE	2 000 €	1 000 €
ADMR MONTAGNE SIDOBRE	500 €	
ASS MUSIQUE D'ETE	1 200 €	
ASS PRODUCTEUR ANGLES	1 200 €	600 €
FOYER RURAL DES JEUNES	1 100 €	
ASS CHASSE ANGLES	300 €	
ASS PECHE ANGLES	400 €	300 €
ASS CHASSE SOUQUE	300 €	
ASS DYNAMIT AGE	500 €	1000 €
GDA	100 €	
CAVALIERS DE L'ANGLESIENNE	300 €	
OCCYFIT	100 €	
LOU FESTAIRES	200 €	
ESP ENTRE LACS ET FORETS	1 500 €	
ASPA	1 500 €	1 000 €
Total:	14 200 €	4 900 €

Le conseil municipal émet un avis favorable aux versements des subventions mentionnées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Pour : 12 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Décision Modificative n°1 Budget Commune 2022 (DE 2022 034)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de remplacer le tracteur tondeuse ISEKI. Il propose d'acquérir un tracteur tondeuse de marque KUBOTA. La société Fournials Motoculture a chiffré le matériel incluant les roues gazon avant arrière et la tondeuse ventrale à 21 744 € TTC.

Monsieur Pierre MOURET précise que le 2ème devis transmis par la société John DEERE est beaucoup plus élevé. Il précise également que le tracteur ISEKI sera repris par KUBOTA pour 5200 €.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-15000.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	15000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-7000.00	
21571 - 306	Matériel roulant	22000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		15000.00

TOTAL :	15000.00	15000.00
TOTAL :	15000.00	15000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide cette décision modificative.

Pour : 12 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Décision modificative n°2 Budget Commune 2022 (DE 2022 035)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'abonder le programme n°321 « signalisation » afin de régler la facture de la société Tela Dune d'un montant de 1 152.96 € TTC. Elle correspond aux commandes de plaques de numéros de maison.

Monsieur Pascal MORY demande aux élus de communiquer les demandes des habitants afin de recenser les panneaux manquants sur la commune. Une liste provisoire a été commencée, il faut la compléter pour effectuer une commande en septembre.

Madame Valérie SIRVEN, demande pour quelle raison il a été attribué des numéros de rue aux cimetières d'Anglès, elle indique que cela étonne certains administrés.

Monsieur Pascal MORY précise que sur les conseils de Tigéo, un numéro a été attribué à chaque maison ou bâtiment qui possède une entrée et qui serait nécessaire d'identifier.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6135	Locations mobilières	-2000.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	2000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21578 - 321	Autre matériel et outillage de voirie	2000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		2000.00
TOTAL :		2000.00	2000.00
TOTAL :		2000.00	2000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette décision modificative.

Pour : 12 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Décision modificative n°1 Budget Eau et Assainissement 2022 (DE 2022 036)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'abonder le programme n°119 « Réseaux » vu que des frais de maîtrise d'œuvre relatifs aux futurs travaux de réhabilitation des réseaux à Embourg et Cabirac ont été facturés. De plus, de grosses réparations imprévues peuvent survenir sur les réseaux.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 129	Installat°, matériel et outillage techni/ STEP	-10 000.00	
2315 - 119	Installat°, matériel et outillage techni/Réseaux	10000.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide cette décision modificative.

Monsieur André JULIEN demande si des travaux sont prévus à la station d'épuration de la Souque. Monsieur le Maire informe l'assemblée que le système d'assainissement collectif de la Souque doit être remplacé. Les travaux peuvent être financés à 60% par le Département du Tarn et l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Les abonnés de la Souque n'ayant pas de compteurs et la production d'eau étant gérée par une association privée, il faudra régler le problème de la facturation avant d'entreprendre des travaux pour une nouvelle station.

Pour : 12 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Correction du nom de la voie La Bouriette (DE 2022 037)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la démarche d'adressage, une erreur a été commise concernant le nom de la voie "Chemin de La Bouriette" orthographié avec deux "r" et propose de la corriger en "Chemin de la Bouriette" avec un seul "r".

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la modification détaillée ci-dessus.

Pour : 12 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Création d'un emploi permanent: Adjoint Technique Territorial (DE 2022 038)

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient de créer un nouvel emploi.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet relevant de la catégorie C au service Technique à compter du 1^{er} août 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois, **DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire.
- Précise que les crédits sont prévus au budget aux articles et chapitres afférents.

Monsieur Christophe BASTIÉ informe l'assemblée qu'il ne prend pas part au vote.

Pour : 8 / Abstentions : 3 / Contre : 0

Madame Valérie SIRVEN s'interroge sur l'impact de tous les arrêts maladie recensés au sein de la mairie.

Monsieur Georges MÉROU précise que 5 agents ont été arrêtés dont 4 titulaires.

Un agent technique a été recruté au pied levé et il est prévu d'embaucher une autre personne en renfort pour cet été.

Il rappelle qu'il est indispensable que l'équipe technique soit au complet pour assurer la mission du point à temps.

Monsieur Pierre MOURET demande s'il est prévu une période d'essai pour ces contrats occasionnels.

Monsieur Georges MÉROU précise que la durée prévue est d'un mois.

Questions diverses:

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Pierre LEPETIT propose à la mairie d'acquérir les anciens bureaux de la gendarmerie dont il est propriétaire situé Route de la Salvetat au prix de 168 000 €.

Monsieur le Maire interroge les élus sur des idées de projets relatifs à ce bâtiment.

Monsieur Pierre MOURET précise que la commune a déjà beaucoup investi pour acquérir et réhabiliter le restaurant Lou repaire. Il s'oppose à ce nouvel investissement.

Monsieur Robert PASSEPORT demande si le boucher "les goûts d'Antan" ne serait pas intéressé par ce local pour y installer son laboratoire et une boutique.

Monsieur le Maire précise que le coût des travaux a déjà été chiffré, il y a plus de 400 000 € d'investissement à réaliser. C'est un projet difficile à équilibrer.

A l'issue des débats, le Conseil Municipal décide de refuser la proposition de Monsieur Pierre LEPETIT.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que des développeurs éoliens proposent des études pour implanter des éoliennes sur le territoire communal. Il demande aux élus de se prononcer sur ce projet. Le Conseil Municipal décide de valider cette proposition et accepte qu'une étude soit réalisée.

Deux conseillers s'opposent à cette étude.

- Monsieur Pascal MORY informe l'assemblée, suite à la demande de Mme SICARD sur l'évolution du déploiement de la fibre, qu'il n'a plus de nouvelles. Il précise que les frais de pénalités de retard facturés à SFR s'élèvent à plus de 13 millions d'euros. Il propose d'écrire au Président du département du Tarn vu qu'il a signé la convention avec SFR.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a signé par acte notarié la convention pour le passage des convois d'éoliennes avec Valorem. Le règlement des frais interviendra fin juillet et les travaux débiteront à l'automne.

Suite aux nombreux accidents de voiture qui ont endommagé le candélabre en bas de la place, Monsieur le Maire précise qu'il ne sera pas remplacé vu qu'il devra être retiré pour le passage des convois.

Il est convenu qu'à terme, le bas de la place sera agencé pour éviter ce type d'accident.

- Madame Agnès SICARD demande si l'ébeniste/marqueteuse a décidé de s'installer à Anglès dans l'ancien local dédié à la CUMA.

Monsieur le Maire précise qu'elle est partie travailler en Suisse afin d'économiser et ainsi acquérir le matériel nécessaire. La mairie s'est engagée à effectuer quelques travaux d'électricité. A son retour, elle viendra présenter son projet lors d'un conseil municipal.

La séance a été levée à 21h55.